



Prix informatique Lovelace-Babbage 2027 de l'Académie des sciences en partenariat avec la Société Informatique de France

Date limite de dépôt des dossiers : lundi 7 décembre 2026 à 17h

L'informatique est une science dont l'essor a été impressionnant depuis le milieu du XX^e siècle. Ses découvertes et réalisations sont au cœur de la révolution numérique qui s'étend à tous les secteurs de la société. Le prix « Lovelace-Babbage » est nommé en souvenir de celle qui réalisa le tout premier programme informatique – Ada Lovelace – et du concepteur de l'ancêtre de l'ordinateur auquel ce programme était destiné – Charles Babbage.

Le prix « Lovelace-Babbage » récompense des scientifiques, femmes et hommes, dont les travaux de recherche portent sur tout domaine de l'informatique, du plus théorique au plus appliqué. Il concerne le domaine de l'informatique, s'entendant ici au sens large des sciences et technologies au cœur du numérique. Le prix sera remis conjointement par l'Académie des sciences et la Société Informatique de France (SIF).

Le prix est d'un montant de 3 000 euros par lauréat.e ; il y a 2 lauréat.es par année. Le prix est attribué chaque année à une chercheuse et à un chercheur :

- âgé.es de moins de 40 ans au 1^{er} janvier 2027, ou ayant obtenu leur thèse depuis moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2027, la durée des congés parentaux ou maladies étant ajoutée à ces limites,
- personnes françaises ou étrangères travaillant en France depuis au moins un an, ou personnes françaises travaillant dans un laboratoire étranger affilié à une structure française (par exemple, CNRS, Inria, etc.).

Aucune contrainte n'est imposée sur les sous-domaines de l'informatique concernés, ni sur la nature des travaux de recherche des lauréat.es.

Comment présenter sa candidature

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- un **dossier de candidature** d'au plus cinq (5) pages, composé de :
 - un CV à jour d'une (1) page maximum, comportant explicitement la date de naissance, la date de soutenance de la thèse ainsi que toute information complémentaire utile pour statuer sur la recevabilité du dossier ;
 - un document contenant une présentation succincte des travaux de recherche et de leurs impacts scientifiques ou sociétaux sur quatre (4) pages maximum, incluant des liens vers les cinq (5) contributions scientifiques les plus représentatives (article scientifiques, logiciels, etc.) à l'exclusion de toute autre. Les pages web citées doivent être librement accessibles.
- deux (2) **lettres de recommandation** au plus. Elles peuvent par exemple témoigner du soutien d'une personne connaissant bien les travaux présentés dans le dossier, et d'une personne largement reconnue dans le domaine à même de mettre en perspective les travaux présentés.

L'ensemble des documents sera rédigé en français ou en anglais, et devra être transmis au format PDF.

Envoi des documents de candidature

Le **dossier de candidature** est à soumettre via le site :

<https://lovelace-babbage.socinfo.fr/>

Les **lettres de recommandation** sont à envoyer par les auteurs et autrices des lettres à l'adresse : prix-ads-sif@societe-informatique-de-france.fr

Un accusé de réception sera envoyé à la réception des lettres de recommandation.

Calendrier de candidature 2027

- Lundi 7 décembre 2026 à 17h : date et heure limites de soumission du dossier de candidature (5 pages)
- Jeudi 10 décembre 2026 à 17h : date et heure limites d'envoi des lettres de recommandation

Jury du prix 2027

Le jury constitué par la Société Informatique de France sélectionne un ensemble de dossiers qu'il propose à l'Académie des sciences. Parmi ceux-ci, l'Académie des sciences procède au choix de la lauréate et du lauréat du prix Lovelace-Babbage. Les résultats sont annoncés aux lauréat.es avec un embargo jusqu'à la remise des prix sous la coupole de l'Institut de France à l'automne 2027.

Le jury comprend des membres issus de l'Académie des sciences, des représentant.es des instances de la SIF (conseil d'administration et conseil scientifique) et des personnalités extérieures qualifiées.

Le jury 2027 est présidé par Sara Bouchenak.

Le membres du jury 2027 sont :

Académie des sciences

François Baccelli
Anne-Marie Kermarrec
Xavier Leroy
Claire Mathieu
Jocelyne Troccaz

Société Informatique de France

Sihem Amer-Yahia
Francis Bach
Sara Bouchenak
Véronique Cortier
Fabien Lotte
Pierre Paradinas
Laurent Réveillère

Personnalités extérieures

Nataliia Bielova (Inria)
Édouard Bonnet (CNRS, LIP)
Raphaëlle Chainé (Univ. Lyon 1)
Omar Fawzi (Inria)
Sébastien Konieczny (CRIL)
Anne-Cécile Orgerie (CNRS, IRISA)
Jean-Marc Petit (INSA)
Marc Tommasi (Univ. de Lille)